



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Roger BOLLINET à Michel ROCHER
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Objet :

Convention auditorium – Projet Demos

V_DEL_211216_16

Rapport de Madame LAKEHAL,

Mesdames, Messieurs,

Démos est un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'appuie sur un partenariat fort entre des structures sociales, des travailleurs sociaux et des artistes professionnels (musiciens, chefs de chœur, danseurs...). Ils allient leurs compétences pour former un encadrement éducatif complémentaire et adapté aux enfants et à leur cheminement musical.

En septembre 2017, 120 enfants de la métropole de Lyon ont pu participer au lancement de l'Orchestre Démos Lyon Métropole.

L'Orchestre Démos Lyon Métropole était composé de huit groupes d'enfants venus des communes de Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin. Au regard du succès de ce projet à l'échelle territoriale, deux Orchestres Démos Lyon Métropole seront constitués à la rentrée 2021 :

- l'Orchestre Démos Lyon métropole « Presto » composé de cinq groupes d'enfants venus des communes de Saint-Genis-Laval, Givors, Villeurbanne cordes, Villeurbanne cuivres, Lyon 3-7 ;
- l'Orchestre Démos Lyon métropole « Vivo » composé de cinq groupes d'enfants venus des communes de Décines-Charpieu, Bron, Lyon 8, Vaulx-en-Velin cordes, Vaulx-en-Velin cuivres, dont 30 enfants de la ville de Vaulx-en-Velin.

Depuis l'arrivée de Démos sur le territoire métropolitain, la ville de Vaulx-en-Velin a inclus ce dispositif dans son projet d'ouverture de la pratique artistique à l'ensemble des vaudais et notamment aux enfants. Des ponts pédagogiques et artistiques ont été construits dès le début avec l'école des arts et les musiciens de Démos ont souvent partagé la scène avec eux (exemple : les vœux de Madame la Maire du vendredi 18 janvier 2019 qui a regroupé sur scène les deux groupes Démos et les musiciens des classes CHAM).

L'un des enjeux de Démos est qu'au terme des trois ans, les enfants continuent leur apprentissages musicaux dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé et malgré les difficultés sanitaires qui ont rendu très difficile la dernière année, les passerelles pédagogiques élaborées pendant les trois années avec l'Ecole des Arts (EdA) ont porté leurs fruits.

Inscriptions 2020/2021 à l'EdA des enfants de Démos :

- classes CHAM : 3 enfants issus du groupe cordes ;
- cordes EdA : 5 enfants (+ 1 inscrit au conservatoire de Lyon) ;
- cuivres EdA : 11 enfants.

Inscriptions 2021/2022 à l'EdA des enfants de Démos :

- classes CHAM : 4 enfants issus du groupe cordes ;
- cordes EdA : 2 enfants ;
- cuivres EdA : 8 enfants.

Il faut noter également que Démos a permis de consolider le département cuivre de l'EdA et de construire un partenariat perenne avec le centre social Peyri. En effet, une partie de l'enseignement des cuivres de l'EdA est aujourd'hui délocalisé au centre Peyri et un Brass Band

d'une vingtaine de musiciens à été créé l'année dernière.

Pour le nouvel orchestre métropole « Vivo », deux groupes de 16 enfants ont été constitués à Vaulx-en-Velin. Un groupe cordes (violon – alto – violoncelle – contrebasse) au centre social du Grand Vire et un groupe cuivres (trompette – trombone – tuba) au centre social Peyri. Dans chaque centre, l'auditorium mettra en place des ateliers bi-hebdomadaires encadrés par deux pédagogues salariés par lui et un animateur social salarié par le centre. Ces ateliers pourront être complétés par des sessions de travail pendant les vacances scolaires et des représentations publiques seront programmées. Les instruments seront prêtés par l'Orchestre National de Lyon aux enfants pendant les trois ans et donnés si les enfants continuent leurs apprentissages musicaux. En contre partie, la ville s'engage à verser une contribution annuelle de 5 000€ par groupe et par an à l'Orchestre National de Lyon et à prendre en charge les frais de déplacement dans le cadre du projet.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver la participation de la Ville à la création de L'Orchestre Démon Lyon métropole « Vivo » avec la création de deux groupes de 16 enfants ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat en annexe ;
- ▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_16-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame Nadia LAKEHAL, dixième adjointe, déléguée à la Culture et à la Culture scientifique ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver la participation de la Ville à la création de L'Orchestre Démon Lyon métropole « Vivo » avec la création de deux groupes de 16 enfants ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat en annexe ;
- ▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#

CONVENTION DE PARTENARIAT ORCHESTRE DEMOS LYON METROPOLE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Lyon, pour le compte de l'**Auditorium-Orchestre national de Lyon**, représentée par son Maire Monsieur Grégory DOUCET et par délégation Madame Nathalie PERRIN-GILBERT Adjointe à la Culture, agissant en exécution de la délibération n°..... du Conseil Municipal du....., transmise en préfecture du Rhône le

agissant pour le compte de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, 84, rue de Bonnel 69003 LYON, SIRET 216 901 231 02892,

LICENCES L-R-21-422, L-R-21-436 et L-R-21-437

représenté par Madame Aline SAM-GIAO, en qualité de Directrice Générale,

Désignée ci-après par « l'Auditorium-ONL », d'une part,

ET

La Ville de Vaulx-en-Velin, représentée par son Maire, Madame Hélène GEOFFROY, agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal n° du, et de la délibération n° du

Désignée ci-après par « la Ville » d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

Avec 270 000 spectateurs et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production, de diffusion musicale et de projets d'actions culturelles

Le ministère de la Culture et de la Communication a chargé la Cité de la musique de porter le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et de conclure les partenariats qu'elle juge utile pour le mener à bien.

Démos est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique musicale, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'appuie sur un partenariat fort entre des structures sociales, des travailleurs sociaux et des artistes professionnels (musiciens, chefs de chœur, danseurs...). Ils allient leurs compétences pour former un encadrement éducatif complémentaire et adapté aux enfants et à leur cheminement musical.

En septembre 2017, 120 enfants de la métropole de Lyon ont pu participer au lancement de l'Orchestre Démos Lyon Métropole. Porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon avec le soutien de nombreux partenaires, ce projet de trois années s'est naturellement inscrit dans la continuité des actions de pratiques collectives d'apprentissage de la musique et de création de l'Auditorium-ONL.

L'Orchestre Démos Lyon Métropole était composé de huit groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin

Au regard du succès de ce projet à l'échelle territoriale, deux Orchestres Démon Lyon Métropole seront constitués à la rentrée 2021.

L'Orchestre Démon Lyon métropole « Presto » composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politiques de la ville des communes de Saint-Genis-Laval, Givors, Villeurbanne cordes, Villeurbanne cuivres, Lyon 3-7

L'Orchestre Démon Lyon métropole « Vivo » composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politiques de la ville des communes de Décines-Charpieu, Bron, Lyon 8, Vaulx-en-Velin cordes, Vaulx-en-Velin cuivres
dont 32 enfants de la ville de Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles **la Ville de Vaulx-en-Velin** et **l'Auditorium-ONL** collaborent à la mise en œuvre du Projet Démon (dispositif d'éducation musicale et orchestre à vocation sociale), tel que précisé ci-après dans les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'AUDITORIUM-ONL

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage :

2.1. Ateliers réguliers et représentations publiques

- à mettre en place des ateliers bi-hebdomadaires au sein de locaux municipaux ou mis à disposition par l'opérateur social
Ces ateliers pourront être complétés par des sessions de travail supplémentaires pendant les vacances scolaires, hors grandes vacances, à la décision de l'Auditorium-ONL
- à recruter et salarier pour le projet, deux musiciens professionnels qui encadreront les ateliers
- à fournir le matériel pédagogique (pupitres, supports audio, partitions...) nécessaire au bon déroulement des ateliers
- à coordonner le bon déroulement du projet par l'implication du coordinateur territorial, de ses équipes administratives et techniques et des personnes ressources autour du Démon à La Philharmonie de Paris, ci-après dénommé « l'équipe projet »
- à organiser et mettre en place des répétitions et représentations publiques. Le calendrier détaillé des ateliers, répétitions et représentations sera adressé ultérieurement à **la Ville**, en concertation.

2.2. Parc instrumental

- à mettre à disposition de chaque enfant **un instrument de la famille des cordes pour le groupe du Centre social Grand Vire et un instrument de la famille des cuivres pour le groupe du Centre social Peyri**, pour la durée du Projet
- à permettre à chaque enfant, inscrit en école de musique à l'issue du dispositif, de garder son instrument afin de favoriser la poursuite de sa pratique musicale
- à prendre en charge les réparations des instruments dans la limite des conditions normales d'utilisation.

2.3. Compte-rendu financier

L'**Auditorium-ONL** s'engage à présenter chaque année un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention. L'**Auditorium-ONL** s'engage à restituer la subvention en cas de non utilisation.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

La Ville s'engage :

- à veiller à la cohérence du projet sur son territoire, en collaboration avec le Centre social Grand Vire, le Centre social Peyri et l'Ecole des arts de Vaulx-en-Velin
- à s'assurer de la mise à disposition de locaux nécessaires au bon déroulement des ateliers auprès des services municipaux, écoles, équipements associatifs, etc.
- à s'assurer la participation pleine et entière des opérateurs sociaux partenaires (Centre social Grand Vire, le Centre social Peyri)

3.1. Implication de la Ville

Avec le concours des Centre social Grand Vire et Centre social Peyri, **La Ville** s'engage :

- à désigner au moins un référent projet et un référent-terrain par groupe, pour suivre le groupe tout au long du projet. Le référent-terrain participera aux ateliers, aux réunions de préparation, de suivi et de bilan, aux activités culturelles, ainsi qu'aux répétitions et présentations publiques prévues au cours de l'année.
- à encadrer les enfants sur l'ensemble des temps du projet : **les enfants sont sous la surveillance, l'autorité et la garde des Centre social Grand Vire et Centre social Peyri**
- à informer et sensibiliser les enfants ainsi que leurs familles à l'engagement nécessaire au bon déroulement du projet,
- à faciliter les relations entre l'équipe projet et **la Ville**, particulièrement avec le coordinateur territorial et l'éducateur du projet
- à prendre à sa charge les frais de déplacements dans le cadre du projet et des sorties culturelles.

3.2. Gestion du groupe participant

La Ville avec le concours des Centre social Grand Vire et Centre social Peyri, s'engage également :

- à faire participer deux groupes de 16 enfants entre 7 à 12 ans aux ateliers de pratique instrumentale organisés par **l'Auditorium-Orchestre national de Lyon**,
- à s'assurer de l'assiduité des enfants participants au projet et à informer les coordinateurs territoriaux et pédagogiques en cas de problème pouvant porter préjudice à la bonne conduite de l'atelier et a fortiori du projet,
- à s'assurer de la participation du groupe aux rassemblements en orchestre, en s'assurant de la bonne transmission des horaires, des lieux et des salles,
- à faciliter les conditions de travail des équipes de recherche, mandatée par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et accompagné sur le territoire métropolitain par l'Auditorium-ONL qui réalisent une évaluation du dispositif Démos pour lequel l'Orchestre Démos Lyon métropole est objet d'étude.

3.3. Parc instrumental

La Ville avec le concours des Centre social Grand Vire et Centre social Peyri, s'engage :

- à sensibiliser les groupes participant au projet, au soin qu'implique la possession d'un instrument de musique, en atelier et à leur domicile. Une fiche technique de prêt d'instrument sera établie et donnée par l'équipe projet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Cette fiche devra lui être retournée, dûment complétée et signée par les parents de chaque enfant participant,
- à informer la personne en charge du parc instrumental au sein de l'équipe projet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, en cas de détérioration ou de casse d'un instrument, ou pour toute autre demande concernant les instruments confiés à **la Ville**,
- à restituer, en lien avec les enfants et leurs familles, à l'Auditorium-ONL les instruments confiés aux enfants dans la mesure où ils ne poursuivraient pas leur pratique musicale en école de musique à l'issue du dispositif

3.4. Participation financière

La Ville s'engage à verser une contribution annuelle selon les éléments indiqués ci-après.

Pour rappel, la participation d'une ville partenaire de l'Orchestre Démos Lyon Métropole est à la hauteur de 5.000€ par groupe par an.

La Ville s'engage pour 2 groupes par an avec le planning de versement suivant :

- un versement de 10 000 € pour la période scolaire 2021-2022
- un versement de 10 000 € pour la période scolaire 2022-2023
- un versement de 10 000 € pour la période scolaire 2023-2024

Sous réserve du vote annuel de la collectivité.

La Ville de **Vaulx-en-Velin** versera sa participation pour chaque période mentionnée après la production de l'ensemble des pièces demandées à l'article 2 et d'un bilan qualitatif de l'action.

Le versement de la subvention est effectué sur le compte de la Trésorerie Municipale de la Ville de Lyon ouvert à la Banque de France à Lyon :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30001	00497	C690 0000000	05

En faisant impérativement figurer l'objet suivant : Démos-Orchestre national de Lyon

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024.

Les parties peuvent convenir de mettre fin au contrat, d'un commun accord. Les modalités, notamment financières, de la réalisation sont arrêtées conjointement par les parties.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Chaque partie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour l'exécution du contrat.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_16-DE

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du contrat. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Lyon, le 20 novembre 2021

La Ville de Lyon

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin

Pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon
Nathalie PERRIN-GILBERT
Adjointe Délégué à la culture

La Maire
Hélène GEOFFROY